



**CONVENTION 2020
PROMOTEUR - PILOTE**

INTRODUCTION

La présente convention a pour but de définir et coordonner la relation existante entre les pilotes participant aux différents Championnats de France de la Montagne (dans le cadre du CFM-CHALLENGE) et l'opérateur délégué par la FFSA à la promotion du championnat.

Cette convention propose aux pilotes, outre l'inscription aux différents Championnats de France de la Montagne, une communication diversifiée à l'attention des médias, des partenaires et du grand public, ainsi qu'une participation à un challenge.

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'OPERATEUR-PROMOTEUR	p3
2. CONTENU DE LA CONVENTION	p3
2.1. La gestion des engagements	p3
2.2. Promotion et communication	p4
2.3. Les laissez passer	p4
2.4. Le speaker	p5
2.5. La remise des prix annuelle	p5
3. RESOLUTION DES LITIGES	p5
4. CONVENTION PARTICULIERE	p5
5. CONTACTS UTILES	p6
6. PACKS PILOTE "CFM-CHALLENGE"	p6
• CFM-CHALLENGE OPEN	
• CFM-CHALLENGE VHC	
• CFM-CHALLENGE 2 ^{ème} DIVISION	
• CFM-CHALLENGE OPEN + CFM-CHALLENGE 2 ^{ème} DIVISION	

1. PRESENTATION DE L'OPERATEUR-PROMOTEUR

Philippe Ballester, gérant de la société SUDPROJECT, est désigné par la FFSA comme Opérateur-Promoteur des Championnats de France de la Montagne. A ce titre, il assure la promotion des épreuves et des pilotes auprès des différents intervenants impliqués et du public.

2. CONTENU DE LA CONVENTION

2.1. LA GESTION DES ENGAGEMENTS

L'OPERATEUR a pour mission :

L'OPERATEUR assure la gestion des inscriptions aux Championnats de France de la Montagne, pour la saison 2020, sous l'appellation "CFM-CHALLENGE", et dans les challenges suivants :

- OPEN
- VHC
- 2^{ème} DIVISION
- OPEN + 2^{ème} DIVISION

La présentation de ces différents challenges est précisée au paragraphe 6. PACKS PILOTE "CFM-CHALLENGE", situé en page 6 de la présente convention.

L'OPERATEUR constitue, gère et transmet, à chaque organisateur d'épreuve, une liste personnalisée contenant les engagements du "CFM-CHALLENGE" ayant fait le choix de leur épreuve.

Cette liste mentionne, pour chaque engagé et dans cet ordre : Le challenge choisi, le numéro de course qui est attribué au pilote pour toutes les courses du championnat, le nom, le prénom, le numéro de licence, le numéro ASA, la marque du véhicule, le type du véhicule, le groupe, la classe, le numéro de téléphone et l'adresse mail.

LES PILOTES s'engagent à :

Les pilotes du "CFM-CHALLENGE" doivent s'engager directement auprès des organisateurs, conformément à la réglementation du Championnat de France de la Montagne FFSA 2020 (article 3.1).

Les bulletins d'engagement, signés et accompagnés de leurs paiements, doivent impérativement parvenir à chaque organisateur, le lundi de la semaine précédant celle de l'épreuve.

Au-delà de cette date, les organisateurs ne seront pas tenus d'accepter les engagements (retardataires ou non-conformes).

Les concurrents du "CFM-CHALLENGE" s'engagent, sauf cas de force majeure, à respecter le calendrier sportif minimum qu'ils ont transmis à L'OPERATEUR en début de saison.

2.2. PROMOTION ET COMMUNICATION

L'OPERATEUR a pour mission :

- L'OPERATEUR assure la présentation, sur le site internet www.cfm-challenge.com, des pilotes du "CFM-CHALLENGE" qui disposent chacun d'un format dédié.
- L'OPERATEUR attribue à chacun des concurrents engagés au "CFM-CHALLENGE" un numéro de course pour la saison, selon les termes de la réglementation générale du Championnat de France de la Montagne (article 4.3).
- L'OPERATEUR assure la rédaction et la diffusion des communiqués de presse officiels FFSA à destination de la presse nationale et locale.

Ces communiqués officiels FFSA sont complétés par des articles d'information relatifs à l'actualité du Championnat de France de la Montagne.

- L'OPERATEUR assure la production et la diffusion des images du Championnat de France de la Montagne. Ces images peuvent être fournies aux diffuseurs avec lesquels la FFSA a des accords
- L'OPERATEUR assure, à l'issue de la saison, la rédaction et la diffusion d'un bilan sportif personnalisé pour chaque pilote, sous forme d'interview.

LES PILOTES s'engagent à :

- Lors de leur inscription au "CFM-CHALLENGE", les PILOTES doivent fournir à l'OPERATEUR les informations nécessaires.
- Les PILOTES doivent apposer sur leur voiture de course les différents stickers officiels du "CFM-CHALLENGE" qui leurs sont attribués en début de saison.

Tous les éléments adhésifs ne doivent pas être découpés et doivent être collés correctement sur les voitures.

Un schéma de positionnement des numéros de course et de répartition des emplacements publicitaires obligatoires est défini pour chaque type de voitures et disponible sur le site internet : www.cfm-challenge.com.

- Dans le cadre d'un partenariat réglementé, conclu par L'OPERATEUR avec des partenaires, les PILOTES doivent arborer sur leur voiture et leur combinaison les logos distinctifs fournis par le partenaire.
- Lors d'animations susceptibles d'être mises en place par les organisateurs et intégrées au planning horaire de l'épreuve (point-presse, séance de dédicaces, podium d'arrivée, etc...) les PILOTES doivent se rendre disponibles et se présenter en combinaison sur le lieu de l'animation concernée.

2.3. LES LAISSEZ-PASSER

L'OPERATEUR prend en charge la gestion et la distribution des Laissez-Passer annuels accordés par la FFSA aux PILOTES du Championnat de France de la Montagne.

Deux laissez-passer permanents sont remis à chaque PILOTE (1 badge pilote & 1 badge accompagnateur du pilote). A ces deux laissez-passer viennent s'ajouter les bracelets délivrés par les organisateurs.

2.4. LE SPEAKER

Pour animer les épreuves du Championnat de France de la Montagne, L'OPERATEUR s'assure les services d'un speaker remplissant de manière codifiée les commentaires de la course en insistant sur les PILOTES engagés au "CFM-CHALLENGE", ainsi que sur les animations annexes (podiums, autographes, etc ...)

2.5. LA REMISE DES PRIX ANNUELLE

L'OPERATEUR a pour mission :

- L'OPERATEUR organise la remise des prix annuelle du "CFM-CHALLENGE" avec la participation des organisateurs d'épreuves et des partenaires du Championnat de France de la Montagne.

Des cadeaux des partenaires peuvent être remis aux lauréats.

LES PILOTES s'engagent à :

- Les PILOTES primés sont conviés à participer personnellement à la remise des prix du "CFM-CHALLENGE". Tout PILOTE récompensé, absent lors de la cérémonie de remise des prix du CFM-CHALLENGE, se verra privé de la totalité de ses récompenses sauf cas de force majeure.

3. RESOLUTION DES LITIGES

Tout litige qui pourrait survenir quant à l'application ou l'interprétation de la présente convention sera arbitré par le Président de la Commission du Championnat de France de la Montagne. En s'inscrivant, le PILOTE soussigné déclare accepter pleinement le présent règlement sans possibilité de recours en cas de litiges.

4. CONVENTION PARTICULIERE

Dans le cadre d'opérations de promotion particulières, L'OPERATEUR peut proposer différentes prestations distinctes à chaque PILOTE, en fonction de ses souhaits et de ses objectifs.

Cette convention particulière peut porter sur :

- Le développement de nouveaux supports de communication.
- La mise en avant de partenaires personnels du pilote.
- Des opérations d'accueil VIP (mise en place de réceptifs d'entreprise, montées en voiture de prestige, survols de la course en hélicoptère, etc...) sur et hors épreuve du Championnat de France de la Montagne.

Ce type de prestations est sujet à un accord particulier entre le PILOTE et L'OPERATEUR après acceptation des modalités et du devis fournis par L'OPERATEUR.

5. CONTACTS UTILES

FFSA

32 avenue de New York - 75781 Paris Cedex 16
Tel : 01 44 30 24 00 – Fax : 01 42 24 16 80

PRESIDENT COMMISSION CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE

Jean-Marc ROGER

4, Domaine du bois d'Epainchen – 62130 ROELLECOURT
Tel : 06 51 58 79 91 – jmroger@ffsa.org

PROMOTEUR CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE

SARL SUDPROJECT - Philippe BALLESTER

12, rue Blaise Pascal - 34070 Montpellier
Tel : 06 62 38 05 66 - philippe.ballester@sudproject.fr

SPEAKER CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE

Pierre BARRE

1095, rue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
Tel : 07 69 92 09 80 - pbarre.pro@gmail.com

COMMISSAIRE TECHNIQUE FFSA

Serge PEGOLOTTI

Tel : 06 09 80 04 05 - sergepegolotti@orange.fr

PRESIDENT COMMISSION CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE VHC

Jean-Claude HECTOR

12, Allée Du Bouvier - 54600 Villers Les Nancy
Tel : 06 08 09 67 75 – hector1@orange.fr

6. PACKS PILOTES "CFM-CHALLENGE"

Le Promoteur propose pour la saison 2020 un choix de 4 packs à l'attention des pilotes désireux de s'inscrire au Championnat de France de la Montagne. Ces packs sont dénommés :

- CFM-CHALLENGE OPEN
- CFM-CHALLENGE VHC
- CFM-CHALLENGE 2^{ème} DIVISION
- CFM-CHALLENGE OPEN + CFM-CHALLENGE 2^{ème} DIVISION

Le détail de chaque pack est précisé dans les pages suivantes.

PACK : CFM-CHALLENGE OPEN

Contenu :

- Inscription automatique au Championnat de France de la Montagne
- Remise forfaitaire sur chaque engagement par épreuve : 50 €
- Format de parution sur le site web
- Numéro de course à la saison
- 2 Laissez-passer FFSA permanents et nominatifs (pilote & accompagnateur)
- Participation à la Remise des Prix
- Citation par le speaker officiel
- Exposition favorisée sur les images télévisées
- Exposition favorisée sur les Communiqués de Presse
- Bilan sportif personnalisé réalisé sous forme d'interview à l'issue de la saison

Conditions d'engagement :

- Etre titulaire, au minimum, d'une licence Nationale Concurrent Conducteur FFSA 2020. Les licenciés étrangers devront être en possession d'une attestation de leur ASN les autorisant à participer aux différentes épreuves du Championnat de France de la Montagne 2020.

Modalités de classement :

- Un challenge OPEN est établi si au moins 3 concurrents sont engagés dans le même groupe et dans la même classe, au sein du "CFM-CHALLENGE".
- Le classement final d'un challenge OPEN s'effectue, en retenant les 5 meilleurs résultats obtenus par chaque pilote sur l'ensemble la saison.
- L'attribution des points sur chaque épreuve est identique à l'attribution des points du Championnat de France de la Montagne 2020.
- En cas d'égalité, si plusieurs pilotes totalisent le même nombre de points au classement final d'un challenge OPEN, ils seront successivement départagés sur :
 - le nombre de 1ères places obtenues
 - le nombre de 2èmes places obtenues
 - le nombre de 3èmes places obtenues

Remise des prix :

En fin de saison, les lauréats sont récompensés de la manière suivante, pour chaque challenge :

- Au 1^{er} : 150 € (à partir de 3 engagés)

Peuvent s'ajouter des cadeaux offerts par les partenaires du "CFM-CHALLENGE". Tout pilote récompensé, absent lors de la cérémonie de remise des prix du CFM-CHALLENGE, se verra privé de la totalité de ses récompenses sauf cas de force majeure.

Prix du pack :

Le montant de l'inscription au "CFM-CHALLENGE OPEN" est fixé à 150 € TTC (125 € HT)

PACK : CFM-CHALLENGE VHC

Contenu :

- Remise forfaitaire sur chaque engagement par épreuve : 40 €
- Format de parution sur le site web
- Numéro de course à la saison
- 2 Laissez-passer FFSA permanents et nominatifs (pilote & accompagnateur)
- Participation à la Remise des Prix
- Citation par le speaker officiel
- Exposition favorisée sur les Communiqués de Presse

Conditions d'engagement :

- Etre titulaire, au minimum, d'une licence Nationale Concurrent Conducteur FFSA 2020. Les licenciés étrangers devront être en possession d'une attestation de leur ASN les autorisant à participer aux différentes épreuves du Championnat de France de la Montagne 2020.
- Les voitures devront appartenir aux groupes ci-dessous :
 - Groupe 1 : Tourisme de série
 - Groupe 2 : Tourisme de compétition
 - Groupe 3 : Grand tourisme
 - Groupe 4 : Grand tourisme de compétition
 - Groupe 5 : Grand tourisme & Prototypes
 - Groupe 6/7 : Courses biplaces
 - Groupe 8/9 : Courses monoplaces
 - Groupe A : Voitures de Tourisme
 - Groupe N : Voitures de Production
 - Groupe B : Voitures de Grand Tourisme Modifiées
 - Groupe C : Courses biplaces
 - Groupe D/E : Courses monoplaces

Modalités de classement :

- Le classement final "CFM-CHALLENGE VHC" s'effectuera en retenant la totalité des résultats obtenus par chaque pilote sur l'ensemble la saison.
- L'attribution des points sur chaque épreuve sera identique à l'attribution des points du Championnat de France de la Montagne VHC.

Remise des prix :

En fin de saison, les lauréats sont récompensés de la manière suivante, pour chaque challenge :

- Au 1^{er} : un Trophée

Il n'est pas distribué de prix en numéraire.

Peuvent s'ajouter des cadeaux offerts par les partenaires du "CFM-CHALLENGE".

Tout pilote récompensé, absent lors de la cérémonie de remise des prix du CFM-CHALLENGE, se verra privé de la totalité de ses récompenses sauf cas de force majeure.

Prix du pack :

Le montant de l'inscription au "CFM-CHALLENGE VHC" est fixé à 80 € TTC (66,66 € HT).

PACK : CFM-CHALLENGE 2^{ème} DIVISION

Contenu :

- Inscription automatique au Championnat de France de la Montagne 2^{ème} Division
- Format de parution sur le site web
- 2 Laissez-passer FFSA permanents et nominatifs (pilote & accompagnateur)
- Participation à la Remise des Prix
- Citation par le speaker officiel
- Exposition favorisée sur les Communiqués de Presse
- Bilan sportif personnalisé réalisé sous forme d'interview à l'issue de la saison

Conditions d'engagement :

- Etre titulaire, au minimum, d'une licence Régionale Concurrent Conducteur FFSA 2020. *A noter que pour participer aux épreuves du Championnat de France de la Montagne 2^{ème} Division, tout pilote titulaire d'une licence RCC devra posséder un TPN (Titre de Participation National) Montagne.*

Modalités de classement :

- L'attribution des points sur chaque épreuve est identique à l'attribution des points du Championnat de France de la Montagne 2^{ème} Division 2020.

Remise des prix :

- Lors de la remise des prix du CFM, les deux pilotes vainqueurs des championnats Sport et Production seront invités et récompensés.
- Hormis les trophées et autres cadeaux partenaires, ils recevront chacun en dotation, un Pack CFM-CHALLENGE OPEN pour le Championnat de France de la Montagne 2021.
- Tout pilote récompensé, absent lors de la cérémonie de remise des prix du CFM-CHALLENGE, se verra privé de la totalité de ses récompenses sauf cas de force majeure.

Prix du pack :

Le montant de l'inscription au "CFM-CHALLENGE 2^{ème} Division" est fixé à 100 € TTC (83,33 € HT).

PACK : CFM-CHALLENGE OPEN + 2^{ème} DIVISION

Contenu :

- Inscription automatique au Championnat de France de la Montagne et Championnat de France de la Montagne 2^{ème} Division
- Remise forfaitaire sur chaque engagement par épreuve : 50 € (uniquement pour le Championnat de France de la Montagne)
- Format de parution sur le site web
- Numéro de course à la saison
- 2 Laissez-passer FFSA permanents et nominatifs (pilote & accompagnateur)
- Participation à la Remise des Prix
- Citation par le speaker officiel
- Exposition favorisée sur les images télévisées
- Exposition favorisée sur les Communiqués de Presse
- Bilan sportif personnalisé réalisé sous forme d'interview à l'issue de la saison

Conditions d'engagement :

- Etre titulaire, au minimum, d'une licence Nationale Concurrent Conducteur FFSA 2020. Les licenciés étrangers devront être en possession d'une attestation de leur ASN les autorisant à participer aux différentes épreuves du Championnat de France de la Montagne 2020.

Modalités de classement :

Voir conditions des packs :

- CFM-CHALLENGE OPEN
- CFM-CHALLENGE 2^{ème} DIVISION

Remise des prix :

Voir conditions des packs :

- CFM-CHALLENGE OPEN
- CFM-CHALLENGE 2^{ème} DIVISION

Prix du pack :

Le montant de l'inscription au "CFM-CHALLENGE OPEN + 2^{ème} DIVISION" est fixé à 220 € TTC (183,33 € HT)